

Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes – Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026 N° 30/2026

DM1 AUGMENTATION DES CREDITS AU CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'an deux mille vingt-six le 22 septembre à 20 heures en Mairie du Val-Saint-Germain, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur THIEBAUT Maire.

Présents

Éric Thiébaut, Nelly Larousse, Michel Palteau, Maud Colbois, Henri Demonceaux, Sylvie Ollivier-Henry, Didier Porée, Stéphanie Capiaux, Jonathan Laban-Bounayre, Vanessa Declerck, Myriam Delaunay, Patrice Commins, Isabelle Michel, Éric Lenoir, Pascal Pelletier, Marême Bosser et François Sarazin.

Absents excusés

Madame Corinne Deloges, qui a donné pouvoir à Madame Maud Colbois ;
Monsieur Olivier Perrin, qui a donné pouvoir à Monsieur Henri Demonceaux.

Monsieur LABAN-BOUNAYRE, est nommé secrétaire de séance.

- d'autoriser une décision budgétaire modificative du budget primitif principal de la commune.
- de transférer la somme de 10000 euros du chapitre 21 Immobilisations corporelles, provenant du compte 2151 réseau de voirie, au chapitre 20 Immobilisation corporelles, respectivement au compte 202 pour 4678 euros, et au compte 2051 concessions et droits similaires pour 5322 euros. Ces dépenses représentant des dépenses liées au nouveau logiciel de gestion du cimetière et au solde de la facture de modification du PLU, les sommes présentes au chapitre 20 ne permettant pas de les régler.

Décision modificative n°1 Budget Principal de la commune

Imputations	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT					
D 202	Frais études, élaboration, modifications et révisions des documents d'urbanisme	0 €	4678 €	0 €	0 €
D 2051	Concessions et droits similaires	0 €	5322 €		

Total D Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €	10000 €	0 €	0 €
D 2151	Réseau de voirie	10000 €	0 €	0 €	0 €
Total D Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT		10000 €	10000€	0 €	0 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré (18 voix pour, 1 abstention),
ADOpte,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Fait au Val Saint Germain le jour, mois et an que dessus.
Date de convocation 17/09/2026

Au Val Saint Germain, le 22 septembre 2026
Le Maire,
Eric THIEBAUT

